



**PROCES-VERBAL**  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**DU 15 FEVRIER 2024**

**Lieu** : Salle des fêtes de Donzy

Approbation du PV de la séance du 12 décembre 2023

**POLE SERVICES A L'ENVIRONNEMENT**

**CYCLE DE L'EAU, EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT BIODIVERSITE**

1/ Demandes de subvention pour l'inventaire des milieux humides sur le bassin versant du Nohain et du Mazou auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne

**POLE ATTRACTIVITE**

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

2/ Désaffectation et déclassement d'une emprise foncière en vue de sa cession

**POLE DIRECTION**

**ADMINISTRATION GENERALE**

3/ Création d'une commission permanente « Bâtiments »

**POLE RESSOURCES**

**RESSOURCES HUMAINES**

4/ Tableau des effectifs

5/ Convention relative à l'établissement d'une période de préparation au reclassement (PPR)

**FINANCES**

6/ Débat d'Orientations Budgétaires 2024

**Présents titulaires** : M. Sylvain COINTAT - M. Patrick BONDEUX - Mme Pauline PABIOT - Mme Marie-France LURIER - Mme Danielle ROY - M. Yves RAVET - M. Pascal KNOPP - M. Gilbert LIENHARD - M. Michel VENEAU - M. Pascal FASSIER - M. Philippe BOURGEOIS - Mme Véronique ITTAH - Mme Geneviève PARIS - M. François DENIZOT - M. André BUISSON - M. Alexandre BLANDIN - Mme Martine BOREL - M. Hicham BOUJILAT – Mme Corinne COLONEL – M. Alain DEDISSE - Mme Martine LEROY - Mme Stéphanie OUVRY - M. Patrick PONSONNAILLE - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU - Mme Carole TABBAGH GRUAU - M. Michel BARRIERE – Mme Sonia MILLANT - M. Denis HOUCHOT – M. Jean-Claude GILLONNIER - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD - Mme Corinne SERRE - M. Benjamin MASI - Mme Nathalie LIEBARD – M. André SZYMANSKI – M. CHOLLET Robert - Mme Jocelyne VERNAUX

**Membres absents excusés** : Mme Nadège COQUILLAT - M. Frédéric AUCOUTURIER - M. Jean-Marc BAUCINO - Mme Stéphanie CHAPUIS - M. Yannis BONNET- M. Bertrand FLANDIN - M. Thierry BEAUVAIS

**Membres titulaires remplacés par leurs suppléants** :

Mme Sandra TIXIER MAUDRY remplacée par M. Raymond LE VAN

Mme Mauricette JOSEPH remplacée par Mme Muriel BUISSON

**Membres ayant donné pouvoir** : M. Daniel GILLONNIER à M. Gilbert LIENHARD  
Mme Béatrice BOULOGNE à Mme Corinne COLONEL  
M. Michel RENAUD à Patrick PONSONNAILLE  
M. Alexandre BOUCHER-BAUDARD à M. Michel VENEAU  
Mme Florence GUILLAUME à Mme Martine LEROY  
M. Patrick RAPEAU à M. Yves RAVET  
Mme Françoise CROTTET-FIGEAT à M. Pascal KNOPP  
M. Jacky SCHOLLER à Mme Jocelyne VERNAUX

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 55.

Le quorum est atteint : 40 élus sont présents.

Ouverture de la séance à 19h00.

*M. COINTAT* : « Nous accueillons un nouveau collègue, maire par intérim, André SZYMANSKI qui remplace Jean FOURNIER qui a démissionné pour se consacrer un peu plus à lui pour des raisons de santé. Les prochaines élections se dérouleront dans la première quinzaine d'avril. »

Secrétaire de séance : M. André SZYMANSKI

Le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2023 est adopté à l'unanimité.

*M. COINTAT* : « J'ai proposé que le point sur le DOB soit évoqué en dernier puisqu'il peut être un peu long et afin qu'il n'y en ait pas d'autres à évoquer ensuite. Aussi, nous avons inversé les sujets et c'est Pascal FASSIER qui va commencer à nous parler de l'eau. »

**Demandes de subvention pour l'inventaire des milieux humides sur le bassin versant du Nohain et du Mazou auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne**

Rapporteur : M. FASSIER

Les milieux humides jouent un rôle primordial pour le bon fonctionnement des cours d'eau et de leur biodiversité puisqu'ils accueillent près d'un tiers des espèces végétales remarquables ou menacées, la moitié des oiseaux et la totalité des amphibiens.

Cependant, les milieux humides sont menacés par l'urbanisation et le drainage à finalité agricole notamment. Plus de la moitié des zones humides ont disparu entre 1960 et 1990. Même si ce phénomène semble ralentir, les menaces de disparition ou de régression sont réelles. Pour enrayer ce phénomène, il est nécessaire de mettre en avant ces milieux humides. Le préalable nécessaire à toute opération de restauration est l'inventaire.

L'inventaire permettra de localiser les milieux humides, et il renseignera également leur surface, leur rôle et leur connexion avec le système hydrographique (cours d'eau + nappe phréatique), leur nature, leur richesse biologique et leur état de conservation. Des informations essentielles pour engager des actions de restaurations.

L'inventaire sera réalisé par le Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien, co-signataire de la convention Cadre du Contrat Territorial.

Dépenses		Recettes	
Inventaire 2024	29 446 €	Agence de l'eau Loire Bretagne (50 %)	44 821.50 €
Inventaire 2025	29 881 €	Collectivités (50%)	44 821.50 €
Inventaire 2026	30 316 €		
<b>Total</b>	<b>89 643 €</b>	<b>Total</b>	<b>89 643 €</b>

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis favorable du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- **SOLLICITE** une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne
- **AUTORISE** le Président à signer les pièces administratives afférent

*M. FASSIER* : « C'est la première fois que nous travaillons avec eux, nous avons l'habitude de travailler avec Autun. La somme totale est répartie entre les 4 Communautés de Communes qui participent au Contrat de Rivières donc pour Cœur de Loire le reste à charge est de 27 341,11 €. Cette somme sera payée par une partie du produit de la taxe GEMAPI. »

Adopté à l'unanimité.

Arrivée de M. Yannis BONNET.

#### Désaffectation et déclassement d'une emprise foncière en vue de sa cession

Rapporteur : M. RAVET

Le Village d'entreprises situés rue des Limes, construit en 2003 par la Communauté de Communes a fait l'objet d'une cession aux entreprises en 2018.

Une des entreprises propriétaire des premières cellules souhaite pour développer son activité créer une extension de son bâtiment et faire l'acquisition d'une emprise foncière d'une surface d'environ 102m<sup>2</sup> pour la création de places de parking.

Cette emprise foncière actuellement couverte par de la végétation relève du domaine public.

Au titre de sa compétence en matière de création, d'aménagement d'entretien et de gestion des zones d'activités économiques, la Communauté de Communes Cœur de Loire constate que cette emprise foncière n'est pas affectée à un service public ou à l'usage direct du public.

Il convient de prononcer sa désaffectation ainsi que son déclassement du domaine public, pour l'intégrer au domaine privé de la Communauté de Communes et d'approuver la cession d'une emprise foncière d'environ 102m<sup>2</sup>, surface qui sera confirmée à la suite du bornage réalisé par le géomètre missionné.

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis favorable du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- **CONSTATE** la désaffectation de l'emprise foncière rue des Limes, celle-ci n'étant pas affectée à un service public ou à l'usage direct du public

- **PRONONCE** son déclassement du domaine public et son intégration au domaine privé de la CC Cœur de Loire en vue de sa cession
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer les pièces administratives afférentes.

Adopté à l'unanimité.

<b>Création d'une commission permanente « Bâtiments »</b>
---

Rapporteur : M. RAVET

L'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Conseil Communautaire peut former des commissions spécialisées au regard des compétences exercées par la Communauté de Communes.

Aussi, au vu des périmètres envisagés pour les délégations aux vice-présidents, les commissions suivantes ont été créées :

- Ressources Humaines et mutualisation,
- Finances, achat public,
- Communication, dialogue communautaire,
- Action sociale (Petite enfance, Chantier d'insertion, Centres sociaux, Restauration collective/portage de repas),
- Action culturelle et sportive (réseau des piscines et des médiathèques, enseignement artistique)
- Développement Economique,
- Attractivité Touristique,
- Stratégie territoriale, aménagement, nouvelles technologies,
- Prévention et gestion des déchets,
- Cycle de l'eau, biodiversité, service éducation à l'environnement,
- Attractivité médicale.

La Communauté de communes possède des bâtiments répartis sur 4 communes : Cosne, Pouilly, Donzy et Neuvy et compte 27 sites à gérer avec des statuts et des modes de gestion différents.

Compte tenu des enjeux liés à leur entretien, à la diversité de leur mode de gestion et aux investissements nécessaires, il apparaît judicieux de créer une Commission « Bâtiments ».

Cette dernière pourrait être composée au moins des maires des 4 communes précitées.

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis favorable du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- **DECIDE de créer une nouvelle commission « Bâtiments » ;**
- **DECIDE** de la composer de **conseillers communautaires et conseillers municipaux ;**
- **DECIDE** de limiter leur composition à 16 membres, Président inclus.

Adopté à l'unanimité.

*M. LIENHARD* : « Si vous souhaitez intégrer cette commission, il vous suffira de vous identifier auprès de Manuela au secrétariat général et nous referons un message si l'on voit que celle-ci ne se remplit pas. »

## Tableau des effectifs

Rapporteur : M. COINTAT

Suite aux besoins des différents services, il convient de créer les postes suivants :

### Postes permanents

**1 Poste dans le cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux** : suite au recrutement envisagé pour le poste de responsable du pôle ressources, il convient de créer un poste d'ingénieur territorial

**1 Poste dans le cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux** : suite à une réussite au concours, il convient de créer un poste d'agent de maîtrise afin de pouvoir nommer l'agent déjà en poste

**1 Poste dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux** : suite à la mise en place de la nouvelle collecte des déchets, il convient de créer en emploi permanent le poste d'ambassadeur de tri

### Postes non permanents en contrats de projets

**1 Poste de guide composteur en contrat de projet** : suite à la réorganisation de la collecte des déchets sur le territoire de la Communauté de Communes, il convient de créer un poste de guide composteur en contrat de projet, pour une durée de 3 ans (durée de la subvention accordée)

**1 Poste de chargé de mission accueil, portage et navette documentaire** : suite au projet de service du réseau des Médiathèques, il convient de créer un poste de chargé de mission accueil, portage et navette documentaire, pour une durée de 3 ans (durée de la subvention accordée)

Par ailleurs, conformément à l'article L. 332-23 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois saisonniers de la Communauté de Communes sont créés par son organe délibérant.

Les besoins pour l'année 2024 sont les suivants :

### Postes non permanents en Accroissement Saisonnier d'Activité (ASA)

- **2 adjoints administratifs** à temps complet (Réseau des Piscines/Secrétariat Général)
- **9 adjoints techniques** à temps complet (portage de repas/ déchetteries / service Prévention, Collecte et Traitement des déchets, Réseau des Piscines)
- **2 adjoints d'animation** à temps complet (service Education à l'Environnement)
- **2 éducateurs des APS** à temps complet (Réseau des Piscines)
- **2 opérateurs des APS** à temps complet (Réseau des Piscines)

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis favorable du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- **MODIFIE** le tableau des effectifs comme annexé à la présente délibération
- **DECIDE** d'inscrire les dépenses au budget.

Le tableau des effectifs est joint en pièce annexe.

*M. COINTAT* : « Je peux vous parler également de l'actualité. Dans les mauvaises nouvelles, nous avons recruté un guide composteur qui a été rapidement en arrêt de travail et qui a choisi de démissionner ce qui va engendrer un peu de retard sur la mise en place du compostage mais cela va s'arranger. Dans les bonnes nouvelles, vous savez que Caroline RICHARDEAU, qui était responsable du développement économique et touristique a quitté son poste pour rejoindre Pouilly sur Loire, elle a été remplacée par Aurélie CANTIN début février qui rencontre petit à petit tous les services.

Et tout récemment, et pour tout dire c'est même aujourd'hui, nous avons reçu une réponse positive que nous avons confirmé par un courrier de recrutement de notre nouvelle responsable du pôle Ressources. Elle sera là vraisemblablement courant mai et même un peu avant si tout va bien. »

Adopté à l'unanimité.

Arrivée de Mme Stéphanie CHAPUIS.

### **Convention relative à l'établissement d'une période de préparation au reclassement (PPR)**

Rapporteur : M. COINTAT

La Période de Préparation au Reclassement (PPR) est un droit créé pour les fonctionnaires territoriaux titulaires reconnus inaptes définitivement à l'exercice de l'ensemble des fonctions de leur grade, du fait de leur état de santé (décret n°2019-172 du 5 mars 2019 instituant une période de préparation au reclassement au profit des fonctionnaires territoriaux reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions et décret n° 2022-626 du 22 avril 2022 relatif au reclassement des fonctionnaires territoriaux reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions).

Elle constitue une période transitoire d'une durée maximale d'un an permettant à l'agent de se préparer et de se qualifier en vue d'un reclassement statutaire dans un nouveau grade et sur un emploi compatible avec son état de santé, s'il y a lieu en-dehors de sa collectivité, voire dans une autre Fonction Publique.

Elle a pour objectif :

- Pour la collectivité : de répondre à ses responsabilités en termes de santé, de conditions de travail et à son obligation de moyens qui consiste à rechercher un emploi de reclassement pour l'agent ;
- Pour l'agent : de le préparer et, le cas échéant, de le qualifier pour qu'il puisse ensuite occuper un nouvel emploi compatible avec son état de santé.

Le contenu et les modalités concrètes de déroulement de la PPR sont formalisés dans une convention, document central pour définir le projet de reclassement, des engagements de chaque partie et les actions concrètes pour y parvenir.

La PPR repose sur l'établissement par convention d'un projet qui définit :

- Le contenu de la préparation au reclassement ;
- Les modalités de mise en œuvre (formations, périodes d'observations...) ;
- Les mises en situation sur un ou plusieurs postes (dans la collectivité ou dans des collectivités d'accueil)

Cette convention est signée entre :

- La collectivité d'origine,
- L'agent,
- Le Centre de Gestion de la Nièvre (pour les agents de catégories A, B, C) ou le CNFPT (pour les agents de catégorie A+),
- *Le cas échéant*, l'administration d'accueil pour des périodes d'observation ou de mise en situation

L'objectif est de formaliser des temps d'échanges constructifs et professionnels qui permettront ainsi de faire le point sur la construction et la mise en œuvre du projet professionnel réaliste de l'agent, et d'envisager, le cas échéant, des actions correctives.

Si cela est nécessaire, des avenants à la convention pourront être pris, par exemple pour ajouter une période d'immersion ou une formation non prévue initialement.

Ce modèle devra être adapté à chaque situation individuelle.

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis favorable du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le Président à signer les conventions et avenants portant mise en œuvre de la PPR avec les agents qui en feront la demande et le Centre de Gestion de la Nièvre ou le CNFPT (selon leur catégorie) ;
- **DECIDE** d'inscrire au budget les dépenses prévues par les conventions et avenants.

*M. COINTAT* : « Aider un agent qui est encore assez loin de sa fin de carrière et qui peut être usé par un travail physique pénible, on a tout intérêt à le faire, pour la collectivité, pour l'agent, de le former pour un poste plus adapté, peut-être plus administratif. »

Adopté à l'unanimité.

### Débat d'Orientations Budgétaires

Rapporteur : M. BONDEUX

Le Débat d'Orientations Budgétaires est une procédure obligatoire pour les Communes et les Communautés de Communes de + de 3 500 habitants.

Ce débat a pour mission d'informer les élus mais aussi la population sur les grandes orientations du prochain exercice budgétaire. Cela permet de déterminer les moyens disponibles par rapport aux objectifs à atteindre.

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis favorable du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- **PREND ACTE** du Débat d'Orientations Budgétaires pour l'année 2024 sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires ci-annexé.

M. BONDEUX rappelle qu'il s'agit de prendre acte de la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires et non de voter pour ou contre et présente à l'assemblée le Rapport d'Orientations Budgétaires après en avoir fait une petite synthèse.

« Je n'ai pas besoin de vous rappeler le contexte puisqu'en 2023 nous avons tous subi l'inflation qui a mis à mal nos budgets aussi bien communaux que familiaux ou de la Communauté de Communes. Cela nous empêche de faire de l'excédent qui pourrait nous permettre de faire des investissements. Des petites choses positives quand même concernant l'électricité puisqu'il y a un an nous faisons très attention à ce que nous consommons parce que l'on nous avait fait peur avec une hausse très importante. On était donc parti sur un budget x3 ou x4 par rapport à l'année précédente et vous verrez que l'on n'a pas dépensé tout ce que l'on avait prévu et tant mieux. Au niveau des recettes, nous avons obtenu celles que nous avons imaginé et puis on verra pour les taux de réalisation, qui font bien sûr partis des choses que l'on regarde, que nous avons subi à la Communauté de Communes la même chose que nous subissons dans nos communes avec des appels d'offres souvent infructueux ce qui fait perdre du temps puisqu'il faut relancer la mécanique et c'est même parfois encore infructueux après ça. C'est le cas pour les projets de construction de la nouvelle crèche et les travaux de la Tour du Pouilly Fumé. Ça devient très compliqué dans le contexte actuel. »

Arrivée de M. Bertrand FLANDIN et de M. Thierry BEAUVAIS.

*Mme BOREL* : « J'ai une question sur la construction de la crèche car l'inscription de 75% de la somme totale du projet en 2024, 1ère année des travaux me semble énorme. »

*M. BONDEUX* : « Oui alors il faut savoir qu'il y a un lot qui ressort parmi tous les autres qui est celui du gros œuvre qui pèse à lui seul la somme qui est inscrite. Ce lot sera bien évidemment le premier à démarrer et sur lequel nous aurons de grosses dépenses à faire. Aujourd'hui c'est le lot qui nous pose le plus de problème car entre ce qu'à estimer notre cabinet d'étude et les premiers retours des offres, il y a près d'un million de différence. Et il y a également le maître d'œuvre à rémunérer en 2024. »

*M. BOUJLILAT* : « J'ai une question sur la CFE, c'est le même montant sur toutes les années en recettes, j'aimerais savoir pourquoi ? J'ai peut-être l'explication mais j'attends la confirmation et la deuxième chose par rapport à ce qui a été présenté, puis après j'aurai d'autres choses à dire, c'est sur la prestation sur les ordures ménagères, les 344 400 € pas faits en 2023 c'est quoi et pourquoi ? »

*M. BONDEUX* : « Je vais répondre à la deuxième en premier. Les 344 400 € correspondent à une estimation que l'on fait chaque année sur ce budget-là par rapport à ce que l'on doit payer par rapport aux tonnages ce qui n'est pas évident à estimer c'est donc la différence entre l'estimation et la réalité. Pour la CFE on maintient effectivement la somme entre 2023 et 2024 car en 2022 on a perdu 39 000 € de base. »

*M. BOUJLILAT* : « Donc c'est la même base en 2024, en 2025 et en 2026 et jusqu'en 2028 ? Toutes les bases augmentent sauf celle-là pourquoi ? »

*M. BONDEUX* : « Les bases ont baissé entre 2022 et 2023 donc on ne va pas l'augmenter, on la maintient. »

*M. BOUJLILAT* : « Et pourquoi elle a baissé ? »

*M. BONDEUX* : « On a sûrement eu moins d'entreprises sur notre territoire et moins de cotisation en face malheureusement. »

*M. BOUJLILAT* : « Ça va me permettre de rebondir sur ce que je voulais dire. 344 000 € en fonctionnement pas dépensés, je rappelle simplement qu'il y a eu une augmentation de 23% de la taxe des ordures ménagères entre 2022 et 2023 soit 746 000 €, on nous dit qu'il y aura des travaux etc mais là je vois qu'il y a 344 000 € qui n'ont pas été utilisés. »

*M. BONDEUX* : « Elle va augmenter en 2024. »

*M. BOUJLILAT* : « En 2023 il y a 344 000 € qui n'ont pas été dépensés et en 2023 la TEOM a augmenté, alors c'est vrai, je le consens, pas pour tout le monde mais elle a augmenté. Dans la page 19 du rapport, TEOM recettes en 2022, 3 117 956,55 €, recettes en 2023, 3 860 303,91 € soit une augmentation sur les 2 années de 746 000 €, c'est pour ça que je me posais la question de savoir pourquoi en 2023 il y avait 344 000 € qui n'ont pas été dépensés. J'ai eu la réponse mais c'est quand même 344 000 € d'impôts supplémentaires qui sont rentrés alors qu'on aurait pu se passer de cette augmentation. C'est pour ça que je suis très sensible que les estimations de recettes ou de dépenses qui induisent des augmentations d'impôts. »

*M. COINTAT* : « Ne pas faire d'amalgame, les recettes ne sont pas constituées que de la TEOM il y a également ce que l'on récupère de la vente des produits de recyclage. »

*M. BOUJLILAT* : « Je n'ai pas dit le contraire. »

*M. COINTAT* : « Si parce que les recettes ce n'est pas une augmentation de la fiscalité, les recettes c'est une multitude de choses. »

*M. BOUJLILAT* : « Je parle de la taxe des ordures ménagères. »

*M. COINTAT* : « Oui mais justement, il ne faut pas ramener l'augmentation de fiscalité à la TEOM. L'augmentation des recettes des ordures ménagères n'est pas que la TEOM. »

*M. BOUJLILAT* : « Je parle de l'augmentation de la TEOM. »

*M. COINTAT* : « Non tu as dit qu'il y avait une augmentation de la TEOM de 746 000 €, ce n'est pas ça, les recettes ça ne comprend pas que la TEOM. »

*M. BOUJLILAT* : « Alors, il y a eu une augmentation des recettes, dans cette augmentation, je veux parler de l'augmentation de la TEOM je le dis comme ça donc ça me permet de continuer et de redire exactement la même chose. »

*M. COINTAT* : « Non ça n'est pas la peine de répéter la même chose. »

*M. BOUJLILAT* : « Arrête de me couper et de ne pas accepter que je ne dise pas ce que tu as envie d'entendre. »

*M. COINTAT* : « Ne redis pas exactement la même chose, c'est dit, si c'est pour redire la même chose, je te demande au nom de l'ensemble des conseillers communautaires de ne pas reformuler exactement la même chose. »

*M. BOUJLILAT* : « Est-ce que je peux parler de la TEOM ? »

*M. COINTAT* : « Si ce n'est pas pour dire la même chose oui. »

*Mme BOUJLILAT* : « Est-ce que je peux parler de la TEOM et pas des recettes ? »

*M. COINTAT* : « Tu parles de ce que tu veux mais les interventions sont suffisamment longues pour ne pas redire les mêmes choses mais je te donne la parole et ne te coupe plus. »

*M. BOUJLILAT* : « Je posais donc une question par rapport à une dépense qui n'a pas été réalisée de 344 000 € que je mettais en regard d'une augmentation des impôts ménages de la TEOM qui a représenté une augmentation de 746 000 €. Ma conclusion à cela est qu'on aurait pu se passer de cette très forte augmentation. J'en ai parlé l'année dernière, j'en reparlerai tout à l'heure par rapport à ce qui est envisagé cette année et pour rappeler à une juste fiscalité. »

*M. BONDEUX* : « Il ne faut pas oublier non plus que l'Etat a augmenté les bases de 7,3 % également en 2023 ce qui fait automatiquement augmenter la TEOM, comme elles vont augmenter cette année de 3,9%. Il n'y a donc pas que la hausse que tu nous remets en face, à juste titre peut-être, il y a aussi l'Etat qui est venu augmenter toutes les bases. La TEOM a donc mathématiquement augmenté de 7,3% sans compter, et je te rejoins, certaines hausses que nous avons mises. »

*M. BOUJLILAT* : « Ça va être compliqué si je suis coupé à chaque fois mais je suis d'accord sur le fait qu'on aurait pu s'arrêter aux augmentations des valeurs locatives de 7,3% et de ne pas rajouter plus de 20 % pour certains, ça fait 23% au total. Moi je ne parle que de ce que la Communauté de Communes a fiscalisé. Je parlais de sur fiscalisation l'année dernière ça se retrouve ici. Je pense que l'on aurait pu se satisfaire que des 7,3% des valeurs locatives de l'Etat.

Ce que je souhaitais dire, si je peux passer à autre chose, c'est que sur la réunion de ce soir quelque part, on facilite le travail des journalistes parce que tous les ans c'est la même chose. Tous les ans on est sur les mêmes projets qu'on remet sur la table et à chaque fois c'est parce qu'on n'est pas prêts, ce sont les appels d'offres, il y a pas mal de choses qui reviennent mais on parle à chaque fois des mêmes projets avec des justifications pour dire que si on a un taux de réalisation très faible de 35% en investissement c'est à cause des appels d'offres infructueux. »

*M. BONDEUX* : « Je n'ai pas dit qu'en 2022 c'était à cause des appels d'offres, je veux bien entendre des choses, j'ai sûrement dit qu'en 2022 la crèche on ne l'avait pas fait pour des raisons x ou y mais par pour les appels d'offres. Je ne suis donc pas un menteur et je n'ai pas dit en 2022 que les appels d'offres n'avaient pas réussis par contre si je te le dis aujourd'hui c'est que je peux te prouver que deux appels d'offres ont été lancés en 2023 et que le premier les ¾ des 11 lots étaient infructueux, il n'y avait aucune entreprise ne face et tu as beau avoir les plus belles de cristal du monde, personne ne pouvait l'imaginer. Sinon, les travaux seraient commencés depuis le mois de septembre et on en serait tous heureux. Nous n'avons pas souhaité être dans ces situations. Tu as beau faire tous les reproches du monde nous ne souhaitons pas que cela se passe comme ça. Et quand on relance, on prend le soin et le temps d'appeler les entreprises pour leur demander de répondre. Et lorsqu'on a des réponses c'est bien au-delà de ce qu'on avait imaginé donc il faut trouver des solutions pour rester dans les enveloppes prévues et pouvoir la faire. On travaille pour y arriver. »

*M. BOUJLILAT* : « Je ne dis pas le contraire. »

*M. BONDEUX* : « Non mais il ne faut pas dire que chaque année je dis que c'est à cause des appels d'offres infructueux. »

*M. BOUJLILAT* : « L'avantage, au-delà des comptes rendus c'est que tout est enregistré donc on peut réécouter ce qui a été dit et je dis que chaque année il y a une raison différente. Cette année ce sont les appels d'offres mais 35% de dépenses d'investissement pour une Communauté de Communes c'est beaucoup, beaucoup, beaucoup trop faible. Il y a toujours une raison pour laquelle on n'a pas pu réaliser les choses, quand je parlais de justifications c'est ça. Il y a forcément des raisons mais je le dis et redis, voter un budget pour une Communauté de Communes au mois d'avril pour commencer à engager des dépenses je considère que c'est beaucoup trop tard parce que ça impacte beaucoup de choses, il ne reste même pas huit mois ce qui peut faire partie des raisons. L'autre point, je vois que sur la construction de nos ACP, les présentations se succèdent et se ressemblent. Mme BOREL l'a évoqué tout à l'heure mais moi l'an passé, même par rapport à la crèche je demandais si on était sûr de commencer. Cette année je peux comprendre que ça se décale mais l'année dernière dans le DOB on savait pertinemment que de toute façon pour la crèche il y avait une trop grosse somme d'inscrite et qu'on n'engagerait pas cette somme. Cette année ce que je demande pour la construction du budget, on est dans le cadre des orientations budgétaires, c'est que dans la partie ACP, on soit au plus juste. Je ne sais pas quand les travaux vont commencer mais même sur des travaux de gros œuvre, je ne suis pas persuadé, même si je ne suis pas un pro du gros œuvre, que ces travaux soient terminés en cette fin d'année 2024. Donc dans le cadre de construction budgétaire, je demande comme l'année dernière et l'année d'avant que les ACP soient beaucoup plus précises, qu'on lisse, si on doit lisser, un peu mieux nos dépenses d'investissement ce qui nous permettra en plus d'avoir un meilleur taux de réalisation. L'année dernière j'ai dit la même chose en ce qui concerne l'aire d'accueil des gens du voyage, au moment du DOB, on savait que les choses ne se feraient pas et au moment du budget, on a dit que c'était trop tard. »

*M. COINTAT* : « C'est faux, tu implorés toujours des journalistes. Moi je dis c'est faux, au moment du DOB, on ne savait pas que l'aire d'accueil des gens du voyage ne se ferait pas, je ne peux pas te laisser dire n'importe quoi. »

*M. BOUJLILAT* : « Pas de soucis, je retrouverai la réunion qu'on a eu sur le Parc d'Activités. C'était avant le budget. »

*M. COINTAT* : « Tu as dit avant le DOB. »

*M. BOUJLILAT* : « Au moment du budget on savait et malgré tout la somme a été inscrite. »

*M. COINTAT* : « On savait qu'on ne le ferait pas sur le terrain qu'on avait proposé mais on ne savait pas qu'on ne le ferait pas ailleurs. »

*M. BOUJLILAT* : « On est quand même dans la construction du budget et ça impacte le contribuable donc pour moi c'est important. L'autre point sur l'évolution de la Tour du Pouilly Fumé on est plus prudent sur la construction cette année. J'ai lu le compte rendu de la commission de la DETR qui disait que le projet n'était pas assez mature pour pouvoir l'engager et on le voit bien là. Un point de vigilance dans les recettes c'est qu'il y a une subvention du Conseil Régional qui est notifiée sur la base du projet qui a été présenté, attention à ce que le report de cette réalisation ne nous entraîne pas aussi avec des retraits de subventions parce que les choses n'ont pas été faites au regard de ce qui a été demandé. L'autre point aussi est par rapport à ce qui est inscrit. Le regret que j'ai est que l'on a des éléments budgétaires mais il ne nous a pas été expliqué les orientations vers lesquelles on souhaite aller. Je ne vois pas la déclinaison de la stratégie de développement économique par exemple, et dans le cadre de la présentation du DOB il aurait été bien de l'avoir. Je ne la vois pas, il y a peut-être des lignes dans le budget qui vont la décliner mais ça aurait été bien de l'inscrire surtout quand, en parallèle, on voit qu'on veut créer de la richesse sur notre territoire, attirer de nouvelles entreprises et dans le cadre des éléments qu'on voit on est plutôt en défensif ça vient à l'encontre de la stratégie qui est ambitieuse puisqu'on perd des entreprises, on n'a moins de recettes etc...qu'est-ce qu'on fait pour contrer ça dans le cadre de nos orientations ? Et quand on parle de stratégie de développement, il y a le SCOT mais on sait depuis 2021 qu'on doit se projeter en matière de sobriété foncière, on sait que la modification du SRADDET a été arrêté la semaine dernière donc on sait vers quoi on va. Comment la Communauté de Communes se projette dans le cadre des orientations budgétaires ? Exemple : je vois la zone d'activités de Tracy, c'était prévu depuis longtemps on a prévu 50 000 € en 2024, 2025 et 2026. J'y suis favorable, en revanche est-ce que c'est compatible avec la loi qui a été voté en juillet 2023 par rapport aux ZAN ? Si on considère que c'est compatible, il faut y aller mais attention à ne pas engager des dépenses dans des aménagements de zones d'activités si demain on ne peut pas le faire si la loi nous en empêche. Je vous rappelle que la loi du 20 juillet 2023 est pire que ce qu'il y avait avant. Chaque commune va avoir un état qu'elle va devoir fiscaliser en net à partir de 2021. Ce serait donc bien de savoir sur quoi on se base et de voir si sur Tracy par exemple on peut faire ce qu'on avait projeté de faire ? en net nous en sommes à combien ? Et ça on ne le voit pas ici. Ça peut aider pour le budget pour savoir comment lisser certaines dépenses et comment trouver certaines recettes. Dernier point par rapport à la projection MAZARS et par rapport à ce que je viens d'indiquer également. Des DOB vous en avez fait beaucoup, tout le temps et c'est toujours des psycho drames, à partir de l'année d'après on n'a plus d'épargne brute, on est super endettés, on n'arrive pas à trouver des marges de manœuvre, on ne va pas y arriver. Les hypothèses qu'on a là, 100% de fonctionnement réalisées, on n'en sera pas loin, à la limite celui-là je veux bien le prendre en compte mais 100% des dépenses d'investissement réalisées c'est impossible. Je prends malheureusement le pari que lorsqu'on se verra l'année prochaine on ne sera pas à 100% de réalisation. Je pense donc qu'il faut être très très prudent sur les prévisions alarmistes de MAZARS qui fait comme les autres avant puisqu'ils reprennent les DOB qu'on a eu. N'allez pas très loin, sur les 10 dernières années, et vous verrez que c'est toujours le scénario catastrophe. Sur les subventions sollicitées, il faut modifier celles dénommées Région – Contrat de ville c'est plutôt la convention régionale de cohésion urbaine et sociale et je vois une somme de 600 000 € alors qui me semble qu'on a reçu un courrier cosigné Ville de Cosne, Cœur de Loire et Nièvre Habitat qui indique 530 000 € je crois, à vérifier.

Sur les ordures ménagères, il est prévu une augmentation encore de la taxe, je ne sais pas quelle sera la déclinaison dans le cadre du budget mais moi je ne voterai pas une augmentation de la TEOM qui peut représenter jusqu'à 25% d'augmentation supplémentaire pour les ménages c'est à dire qu'une personne qui serait concernée et qui payait une somme de 100 € en 2022, elle payait 133 € en 2023 et elle paiera 166 € en 2024 soit en 2 ans 66% d'augmentation. Je voudrais savoir sur chaque zone, ce que représente 1 point de fiscalité, je l'avais demandé l'année dernière, peut-être que je l'aurai cette année. Et en dernier point, je souhaite dire que j'y suis opposée car l'année dernière on nous disait qu'il y avait une question d'harmonisation pourquoi pas ça devait être fait depuis 2017 mais je considère que dès cette année il y a rupture d'égalité. L'année dernière l'harmonisation on pouvait l'entendre parce que c'était sur un service qui existait depuis 2017, or le service a changé depuis le début de cette année, on entend suffisamment parler, c'est la loi, c'est ce qu'il fallait faire mais je considère que dès que l'organisation a changé, que le service a changé, il y a une rupture d'égalité entre les contribuables puisqu'il y a 3 zones en plus. Il faut à ce moment-là tout mettre à plat, l'harmonisation n'a plus lieu d'être et il faut fiscaliser au regard de ce nouveau service. Voilà ce que je souhaitais indiquer sur la présentation du budget, quelque part, plus que des orientations et sur les réserves que j'ai sur les différents points que j'ai pu exposer. »

*Mme OUVRY* : « J'ai 2 questions sur les frais de formation qui sont de – 45 000 € et j'aurais voulu savoir ce que vous mettiez derrière l'attractivité médicale avec les 15 000 € sur les trois ou quatre prochaines années ? »

*M. COINTAT* : « Sur l'attractivité médicale c'est si nous avons besoin de prendre un cabinet de recrutement. »

*M. BONDEUX* : « Sur la formation, on mettait les années précédentes, de mémoire, 90 000 € mais on sait qu'aujourd'hui malheureusement les organismes officiels de formation ne répondent pas à la demande, on en fait très très peu et que le peu que l'on fait, on passe par des organismes extérieurs et on ne dépense cette somme de 90 000 € mais plutôt 20 000 ou 30 000 € c'est pour cette raison que nous divisons pas 2 cette année ce qui n'empêche pas que les agents pourront se former mais la somme inscrite était beaucoup trop forte. Cela a été vu avec le service des Ressources Humaines et ça n'est pas moins de formation pour les agents mais se rapprocher plus de la vérité. »

*Mme MILLANT* : « Sur le développement économique, il n'y a effectivement pas de lignes mais j'imagine que, participant à la commission développement économique, c'est tout simplement parce qu'on n'a pas encore eu de discussions à ce sujet. On doit se réunir prochainement et prioriser les axes qui ont été déterminés lors de l'étude. Donc je pense que les lignes seront inscrites ensuite. »

*Mme TABBAGH-GRUAU* : « Je reviens sur la mobilité, on considère qu'aujourd'hui qu'il n'y a pas de marge de manœuvre sur le budget principal pour pouvoir abonder ce budget mobilité dans les années à venir mais au regard du fait qu'il y a déjà un service « Papillon » et un certain nombre d'autres projets avec notre chargé de mobilité qui se développent, je pense qu'il ne faut pas prendre pour phrase acquise le fait qu'on ne pourra pas équilibrer ce budget. Je pense que c'est un service qui est souhaité par la population et qui est nécessaire pour l'attractivité de notre territoire. Je pense donc qu'il faudra se poser la question de l'abonder à terme. »

*M. BONDEUX* : « Je suis d'accord avec toi, maintenant il faudra quand même, je pense que tu connais mieux le sujet du « Papillon » que moi étant aux finances de Cosne, qu'on fasse le transfert et une CLECT parce que je pense que les plus ne sont pas en proportion des moins. Il va donc déjà falloir assimiler ce transfert qui est conséquent et après, effectivement, ça rejoint ce qu'a dit Sonia, quand la commission aura bien travaillé et donné des projections et autres, on pourra alimenter ce budget. »

*Mme PILLARD* : « C'est par rapport aux résultats des consultations des entreprises. Malheureusement pour notre salle des fêtes on aurait aimé commencer les travaux depuis un moment. On aurait enfin trouvé une entreprise qui réponde à notre lot 2 donc je vous confirme que c'est parfois très compliqué et très long ce qui peut entraîner des questions de nos habitants auxquelles on s'efforce de répondre au mieux. »

*M. BONDEUX* : « Oui je pense que tous les maires présents peuvent malheureusement le confirmer. Aujourd'hui les entreprises ont des carnets de commandes chargés et tant mieux pour elles donc soit ils répondent largement au-dessus soit pas du tout parce que leurs délais sont très longs. »

*Mme ROY* : « Comme signalé lors du bureau, je voulais revenir sur la piscine et plus particulièrement sur la ligne des jeux d'eau extérieurs qui a été mise en 2025 et en 2026 alors que lorsqu'on s'est rencontrés pour la préparation il avait été mentionné que la piscine souhaitait développer l'extérieur, on n'a même pas de parasols pour que les gens puissent en profiter un peu. On avait mentionné l'achat de parasols, de pergolas et de commencer en 2024 à faire la plateforme qui permettra de recevoir les jeux d'eau pour que les gens se disent qu'il y a des choses qui se font. Et là je vois qu'en 2024 il n'y a pas d'inscription ce qui me chagrine un peu. Par ailleurs, la réhabilitation de la médiathèque de Neuvy avec 2 000 €, on ne va pas faire grand-chose. Donc si on pouvait revoir ces 2 lignes ça au budget, ce sera bien. »

*M. BONDEUX* : « C'est noté. »

*M. MASI* : « Moi je reviens sur les APCP, on ne retrouve pas les travaux pour les centres sociaux de Pouilly, de Donzy et pour la crèche de Pouilly. »

*M. BONDEUX* : « Mme LURIER t'a devancé et m'a déjà interpellé sur ce sujet. Ils n'ont pas été oublié mais je pense que ni l'un ni l'autre n'est très mûr comme projet, il faut qu'on en sache un peu plus parce que beaucoup de choses ont changé depuis qu'on en parle aussi bien à Pouilly qu'à Donzy donc il faut qu'on mûrisse ces projets et que l'on mette des choses en place beaucoup plus concrètes. »

*Mme LURIER* : « Effectivement cela m'a interpellé. Pouilly est un peu plus avancé donc je pense que cette ligne apparaîtra sur le budget 2025 quant à Donzy le projet a beaucoup évolué puisqu'on a validé l'acquisition d'une maison et il faut déjà faire une étude avant de faire des travaux. Il faut déjà que l'on connaisse le coût de remise en état de cette bâtisse pour pouvoir se projeter. »

*M. BONDEUX* : « Pour Pouilly, je pense que M. KNOPP serait plus à même de répondre mais je pense que la mairie a déjà des choses à faire avant que nous puissions finaliser le dossier. »

*M. KNOPP* : « oui j'avais échangé avec Mme LURIER sur le sujet. Le déplacement du centre social et la création de la crèche sont liés également au déplacement de l'école maternelle sur un autre site de façon à libérer ce site pour le réaménager. Ça fait partie des choses qu'il va falloir étudier sur notre budget 2024 pour pouvoir mettre en action cette première partie de travaux donc ce serait plutôt sur 2025 que les crédits seront mobilisés au niveau de la Communauté de Communes. »

*M. BOUJLILAT* : « On a parlé de lignes budgétaires, on n'a pas parlé cuisine, je voulais savoir où on en était par rapport aux obligations depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024 de 50% de produits Bio et/ou locaux. Je voulais savoir à quel niveau on était parce que cela fait partie des questions qu'on a pu nous poser. »

*Mme LURIER* : « Je ne peux pas donner les chiffres exacts, je ne les ai pas sous les yeux par contre on a été contrôlé récemment et nous sommes dans les clous. »

*M. BOUJLILAT* : « D'accord mais ce serait bien de le savoir et de le dire parce que le Préfet va faire le tour de toutes les intercommunalités pour faire respecter la loi ce que je trouve très bien donc il va taper sur les doigts de ceux qui ne sont pas dans les clous justement. »

Mme LURIER : « On vous transmettra le chiffre par mail comme ça vous aurez tous la même information. »

M. BOUJLILAT : « Je trouve que c'est ce genre d'orientations dont nous devrions parler ce soir tout comme le développement économique plus que de rentrer dans les chiffres. Il est important d'afficher un cap même sur ce volet là en matière de qualité des produits qu'on achète, où ils sont achetés etc... »

M. COINTAT : « J'ai eu l'occasion d'échanger avec le service et je leur ai dit que je souhaitais en tant que Président de la collectivité que la loi EGALIM soit strictement respectée parce qu'évidemment il y aura des contrôles. »

M. BONDEUX : « Plus de demandes d'interventions, on termine donc sur le fait de prendre acte de ce débat sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires annexés. »

#### QUESTIONS DIVERSES :

➤ Composteurs : les premières distributions sont prévues du 8 au 23 mars sur Cosne, Donzy et Pouilly. L'inscription est obligatoire sur le site internet de la Communauté de Communes. Il y aura 18 sessions de 30 personnes, la formation obligatoire est organisée par une association. D'autres sessions seront organisées plus tard

➤ Bacs pour les résidences secondaires : Mme MILLANT demande des retours d'expérience sur la mise en place des conteneurs dédiés aux résidences secondaires. Mme MILLANT signale qu'à Donzy ils ont dû être enlevés car ils ont été forcés dans la 1<sup>ère</sup> semaine de leur mise en place, qu'ils ne ferment pas bien, que les clés ne sont pas adaptées donc qu'ils ne savent pas où les mettre.

M. COINTAT rapporte qu'il n'a pas eu de soucis jusqu'à maintenant mais que cela dépend aussi du taux de résidences secondaires.

M. BEAUVAIS indique qu'à Pougny ils les ont mis dans des cages à double clés.

M. COINTAT souligne que malgré ces petits soucis, cela avance bien, qu'il a encore félicité le service dernièrement, même s'il reste forcément des choses à recalculer.

M. LE VAN indique que dans sa commune le maire est obligé de faire le tri pour certains de ses habitants qui sont aveugles ou ont d'autres handicaps mais ce sont des personnes qui ne triaient pas. L'autre problème est qu'à Cessy les Bois il y a 40 % de résidences secondaires et que ceux-ci n'utilisent pas les bacs mais déposent leurs sacs au pied de chez eux.

M. BONDEUX rappelle qu'il a été dit au début qu'il y avait environ 2 années pendant lesquelles il faudrait faire de la pédagogie auprès des habitants pour que les mauvaises habitudes changent.

M. MASI indique qu'au début de la mise en place sur Pouilly il y avait des sacs un peu partout mais que maintenant c'est rentré dans l'ordre et qu'il a pu observer à titre personnel qu'il mettait plus au tri qu'auparavant et que les sacs d'ordures ménagères étaient moindres.

➤ Opposition à la fermeture de classes et baisse des heures d'enseignement : M. COINTAT donne lecture d'une proposition de courrier à destination de la DSDEN. Les élus y sont favorables, tous les maires acceptent de le cosigner.

Fin de séance à 20h57.

M. Sylvain COINTAT,  
Président



M. André SZYMANSKI,  
Secrétaire de séance

